Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260617-19_2026-DE

VILLE DE Graulhet

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 17 JUIN 2026

Délibération n°19/2026

OBJET :

C.C.A.S.
Demande de subvention Assurance Retraite
Aide à l'investissement des Résidences Autonomies
Actions : achats d'équipements

Date de convocation : 12/06/2026	Nombre de membres en exercice : **17**
Présents : 13	Votants : 15

L'an 2026, le Mercredi 17 Juin,

A 18 heures 30, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Madame Louisa KAOUANE, Vice-Présidente du C.C.A.S.**

Présents :
Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, M. Pierre CATHALAU, Mme Nathalie ETIENNE, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATE, Mme Coralie DELON, Mme Katia BALTSTER-HALFORD, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Djamila SOARES PINTO, M. Francis AURIOL Mme Pernelle CLAPPIER.

Absents sans pouvoir : M. Jacques SENECA, Mme Pauline LE GOFF.

Absents avec pouvoir : M. Benjamin VERDEIL (pouvoir : Mme Louisa KAOUANE), Mme Céu DA COSTA (pourvoir : M. Vincent TERRASSIÉ).

Résultat du vote : **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Pour : 15
M. Benjamin VERDEIL (pouvoir : Mme Louisa KAOUANE), Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, M. Pierre CATHALAU, Mme Céu DA COSTA (pouvoir : M. Vincent TERRASSIÉ), Mme Nathalie ETIENNE, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATTE, Mme Coralie DELON, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Djamila SOARES PINTO, M. Francis AURIOL, Mme Pernelle CLAPPIER.

Contre : néant

Abstention : néant

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260617-19_2026-DE

La Carsat en tant que partenaire financeur, dans le cadre de l'aide à l'investissement des Résidences Autonomies finance différents types de projets avec des axes prioritaires. En effet, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers rebaptisés « résidences autonomie », dans le but de prévenir la perte d'autonomie, dès l'apparition des premières fragilités, notamment sociales.

Dans le cadre de cet appel à projet, l'Assurance retraite accompagne les porteurs de projets de résidence autonomie en apportant une aide à l'investissement qui vise à améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie des retraités.
Madame la Vice-Présidente expose le projet suivant qui pourrait être financé dans le cadre de cet appel à projet :
L'achat d'équipements obligatoires en résidence autonomie à savoir :

- Un lave-vaisselle a capot pour le service de restauration collective proposé aux résidents tous les midis
- Un lave-linge pour le service de blanchisserie obligatoire en résidence autonomie
- Un climatiseur permettant d'avoir un lieu frais en période caniculaire, obligatoire dans les établissements médico et médicaux sociaux. En effet la pièce de vie est équipée de 2 blocs de climatisation dont un bloc très vétuste.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 11 412.38 € et le plan de financement est le suivant :

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de **100 %** du coût du projet, soit 11 412.38 €

Le plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Achat lave-vaisselle	3 417.60 €	Assurance Retraite	11 412.38 €
Achat machine à laver	4 788.00 €	Fonds Propres	€
Achat climatiseur	3 206.78 €	/	
Personnel		/	
TOTAL	**11 412.38 €**	**TOTAL**	**11 412.38 €**

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

DECIDE

- d'**APPROUVER** la réalisation des projets présentés estimé à 11 412.38 €

- d'**APPROUVER** les plans de financements exposés

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président, à solliciter une subvention à l'Assurance Retraite au titre de l'Aide à l'Investissement des Résidences Autonomies

- **DE DONNER** pouvoir au Président du C.C.A.S. pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme,

GRAULHET, le 17/06/2026.

La Vice-Présidente du CCAS,
Louisa KAOUANE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »